

Liberté Égalité

Délégation de région académique pour l'Information et l'Orientation de la région académique Centre-Val de Loire

## ARRETE RECTORAL RELATIF AUX POURCENTAGES DE BACHELIERS TECHNOLOGIQUES POUR L'ACCES AUX BACHELORS UNIVERSITAIRES DE

Rectorat - DRAIO

Dossier suivi par Florence AUJUMIER

Tél.: 02.38.79.42.41 ce.saio@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne 45043 Orléans Cedex 1 TECHNOLOGIE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L612-3;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'égalité à l'enseignement supérieur et de la recherche;

## ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté définit pour la campagne Parcoursup 2024, conformément aux dispositions du 3ême alinéa de l'article L612-3 du code de l'éducation, le pourcentage minimal de places offertes aux bacheliers technologiques dans chaque spécialité de Bachelor Universitaire de technologie (BUT) de l'académie d'Orléans-Tours.

La liste des IUT concernés et le pourcentage qui leur est applicable est détaillé à l'article suivant.

## Article 2:

BUT - Production	Ville	Taux 2024
Génie civil – Construction durable	Bourges	50%
Génie mécanique et productique	Bourges	50%
Mesures physiques	Bourges	23%
Qualité, logistique industrielle et organisation	Bourges	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Chartres	50%
Génie industriel et maintenance	Chartres	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Châteauroux	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Tours	50%
Génie biologique parcours diététique et nutrition	Tours	50%
Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	Tours	38%
Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	Tours	50%
Mesures physiques	Blois	22%
Science et génie des matériaux	Blois	38%

BUT - Services	Ville	Taux 2024
Carrières sociales parcours villes et territoires		
durables	Bourges	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Bourges	50%
Management de la logistique et des transports	Chartres	50%
Management de la logistique et des transports	Issoudun	50%
Techniques de commercialisation	Issoudun	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Châteauroux	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Tours	50%
Techniques de commercialisation	Tours	50%
Carrières sociales parcours animation sociale et		
socioculturelle	Tours	50%
Information communication parcours info numérique		
dans les organisations	Tours	50%
Information communication parcours communication		
des organisations	Tours	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Orléans	50%

Article 3 : Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, le président de l'université d'Orléans, le président de l'université de Tours et les directeurs d'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 30 avril 2024 Le recteur, Chancelier des universités

Le secrétaire général de région académique Le secrétaire général d'académie

Stéphane LE RAY

Stéphane LE RAY